ALFRED REBOUX Propriétaire - Gérant ABONNEMENTS:

whaiz-Tourcoing: Trois mois. . . 12.50
Six mois. . . 26.20 Un an . . .

Nunt, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, La France et l'Etranger, les frais de poste

le prix des Abonnements est payable avance. — Tout abonnement continue,

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

jumpu'à reception d'avis contraire. LINGE DE PARIS 64 35 94 00 94 25 103 95 Banque de France 3965 00 Société générale 565 00 Crédit foncier de 910 00 autriobi ens 630 00 Chemins 936 00 Lyon Est Ouest 855 '00 1217 00 Nord 710 00 Midi Suez 690 00 Péruvien 6 0/0 68 06 Banque ottomane Actions (ancienne) 650 00

DEPECHES COMMERCIALES

Banque ottomane

565 00

196 00

25 32

(nouvelle)

Londres cour

de, Ferme.

Ture

Crédit Mobilier

Rio-Janeiro, 21 juin. Les rapports de l'intérieur, concer-nant la récolte du café, sont défavora-

New-York, 23 Juin. Change sur Londres, 4.87 1/2; change sur Paris, 5.15 Valeur de l'or, 117 1/2 Café good fair, 17 1/4 Café good Cargoes, 18. Masshé inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, prisentés à Bonbaix par M. Bultoan-Dos-

Havre, 22 juin. Cotons: Ventes 1,200 b. Bonne deman

Cotons: Ventes 1,200 b., Raidissant. Manchester meilleur.

New-York, 22 juin Cotons: 15 1/8.

Dépêches affichées a la Bourse de Roubaix

Liverpool, 23 juin.

Ventes 12,000 b. Marché soutenu.

Amérique livraison août septembre 7 16.

Havre, 23 juin. Ventes 2,250 b. Bonne demande. New-York, 23 juin.

Cotons 15 1/8

ROUBAIX 23 JUIN 1875.

Bulletin du jour

L'Assemblée a décidé hier qu'elle pas-serait à la seconde lecture de la loi sur les pouvoirs publics. Au début de la

gauche, et qui est conçu dans l'esprit le plus conservateurs. Malheureusement, M. Dutemple a comblé la gauche de joie en se livrant à de violentes récriminations. Il a injurié le maréchal de Mac Mahon, et l'Assemblée a dû lui retires

la parole.

MM. Madier de Montjau et Louis Blau

MM. Madier de Montjau et Louis Blau sont vivement critiqués par la plupart des journaux soumis à la politique génoise. Cependant l'Evénement et le Rappel leur prodiguent des consolations. Le Rappel insère même in extenso le discours de M. Louis Blanc. Voici ce que dit l'Evénement sur la nouvelle Constitution.

< Qui, la Constitution est révisable « Oui, la Constitution est révisable, elle est surtont perfectible; et c'est ce qui a déterminé le parti républicain à l'accepter, faute de mieux; mais enfin elle existe, elle aura force de loi, elle durera un temps plus ou moins long. Tâchons donc de la rendre un peu meilleure qu'elle n'est sortie du cabinet du 10 mars. Les Trente pouvaient nous y aider, ils ne l'ont pas fait, l'optimisme afaé de M. Laboulaye a eu le dessus. C'est aux gauches de faire un dernier effort dans l'intérêt de la liberté et de la démocratie. Cette attitude ne sera peut-être pas couronnée par le succès, mais la conscience républicaine sera intacte

et l'avenir sera sauf. »
Le Journal des Débats malmène plus particulièrement M. Louis Blanc. « En résumé, M. Louis Blanc n'a rien

prouvé, rien expliqué, rien démontré sinon le manque absolu de seus politique que nos pères avant nous avaient déjà eu occasion d'admirer chez cet élé-gant rhéteur qui se croit un logicien parce qu'il ne voit jamais qu'un seul côté des choses et parce qu'il dédaigne les leçons de l'expérience. « Un châtiment très-cuisant était ré-

servé dans cette séance même à M. Louis Blanc. M. Madier de Montjau a parlé après lui pour soutenir la même thèse, et il a parlé mieux que lui, avec plus de naturel du moins et de chaleur. Mais le fond de l'argumentation n'en a pas été

fond de l'argumentation n'en a pas été moins mauvais pour cela. «

La vérité est que le discours de M. Louis Blanc, tout empreint d'une rude franchies, jette une vive lumière sur l'union qui règne entre les républicains. Dirigé en apparence contre le projet des pouvoirs publics, il vise en réalité de la façon la plus directe la politique génoise sous toutes les formes, et nommément MM. Gambetta et Laboulaye.

M.M. Gambetta et Laboulaye.

Il est impossible d'être plus net que
M. Louis Blanc; il a dit carrément leur
fait à tous les masques; il a hautement
proclamé le peu de confiance que lui
inspirent la constitution et ses auteurs.
Il a pris à partie et interpellé face à face
M. Wallon. Il a répété à plusieurs reprince que cette pettendue république prises que cette prétendue république n'avait de républicain que le nom, que c'était une hypocrisie, une duperie, un escamotage. Sa parole retentissait, de parti pris, au delà des bancs parlemen-taires et s'en allait chatouiller, bien loin de l'Assemblée, des oreilles rebelles aux

subtilités et aux compromis.

Il faut voir le ton dédaigneux de la République française. « Les discours de ces honorables députés ne manquent pas d'éloquence, dit-elle; on pourrait souhaiter à leur argumentation plus de solidité et de vigueur, et nous croyons exprimer la pensée de bien des gens, en affirmant que le projet de loi en dis-cussion, même après les critiques don il a été l'objet, offre encore prise à d'au-

us, que MM. Louis Blanc et Mad

à nous, que MM. Louis Blanc et Madier de Montjau ont voulu soulager leur concience: » Comme ils sont aimables dans leurs rapports entre républicains! La feuille gambettiste dit en terminant: « MM. Louis Blanc et Madier de Montjau n'ont pas dit tout ce qu'il y avait à dire sur le nouveau projet de loi. Ils pourraient recommencer aujourd'hui ét jours suivants leurs discours: quandauraient-ils fini? La droite a vigoureu sement applaudi les deux éminents orasement applaudi les deux éminents ora-teurs. Nous craignons que la France, qui n'est pas la droite, ne s'associe pas à ces applaudissements.

CHRONIQUE

Les gauches prétendent que M. Du-faure finira par se railier à la rédaction des projets constitutionnels tels qu'ils ont été rédigés par la commission des

Dans les Cercles républicains, on se montre plus que jamais convaincu que, si M. Buflet pose la question de con-fiance à propos des deux modes de scrutin, MM. Dufaure, Say et Wallon l'abandonneront au dernier moment.

M. Christophle doit déposer aujourd'hui son rapport sur le projet de loi du Sénat. Les gauches demanderont la discussion pour cette semaine, mais la droite insistera pour la troisième et der-nière délibération sur le projet de los de l'enseignement supérieur.

On se préoccupe toujours beau dans lous les groupes parlementaires des candidats que l'Assemblée présen-tera pour le Sénat; mais il n'y a encors aucune liste de prête, Le duc d'Audiffact Casquier ne figu-

rera que sur la liste dés gauches.

On parle d'une conversation que M-Gambetta aurait eue, l'autre jour, sur la situation, avec un deses collègues du centre constitutionnel. Tous deux examinaient les dentrelités qui pour vaient apporter une solution au désarroi actuel, et l'interlocuteur du tribun proponea le nom du due d'Aumale. nonça le nom du duc d'Aumale.

Le duc d'Aumale, répondit M. Gambetta, certes, je m'en ac parfaitement, mais...
— Eh bien ?

- Eh bien, je crains qu'il ne soit trop

L'évêché de Verdun vient d'adresser au Courrier de cette ville la note suivante:

« Plusieurs journaux ont publié le récit de faits surnaturels, entre autres d'apparitions de la sainte Vierge et de guérisons miraculeuses qui auraient eu lieu, dit-on, à Cheppy, dans la dernière

provincia de mai.

"Ces récits ne sont pas toujours exempts d'insinuations malveillantes à

l'adresse du clergé.

» Des informations prises et vé-rifiées par l'autorité ecclésiastique, il résulte

resuite:

» 1. Qu'aucune preuve sérieuse n'établit jusqu'à ce jour la vérité de ces apparitions;

» 2. Qu'il n'y a soit à Cheppy, soit

dans les environs, aucun fait constaté de guérison miraculeuse. » 3. Que le clergé, bien loin d'encou-

rager ces manifestations et d'y prêter

or power pour colure, les parties ions et les prémunir contre les entraf-ements d'une aveugle crédulité. »

Séance du 22 juin.

Présitence des 22 juin.

Présitence de M. n'Audiffernt Pasquira La sêmec est ouverte à 2 h. 30.

Le prois-verbal est adopté à la suite d'une rectification anns importance présentée par M. LéonSay. Le ministre des finances constate que dans l'article 13 de la loi d'enregis-remeate on a visé par erreur l'article 12 au lieut de la première délibération sur le projet de loi organique relaif aux resports des pouvoirs publics. Nous ne sommes pas en nombre, objecte une voix

Le president fait observer qu'il est à son fauteuil depuis 2 h. 1/4.

M. Buffet s'exprime à peu près en ces termes :

Le geuvernement pense que la discussion.

M. Bust exprime a peu pre- an mas:

Le geuvernement pense que la discussion des points sur lesquels il est en désaccord avec la commission sera plus opportune et plus utile en 2º déliberation, alors que le débas portera sur des questions plus précises, misur définies et suivies d'une décision de l'Assemblée. Mais les deux discours qui ont été prononcés hier et notamment celui de M. Madier-Montjau paraissent motiver dans une ertaine meaure les observations du gouverment.

M. Madier de Montjau n'a pas cru que la le sur les rapports des pouvoirs public lui le sur les rapports des pouvoirs public lui

M. Madier de Montjau n'a pas cru que la lé sur les rapports des pouvoirs public lui offit un champ assez vaste de discussion. Il a drigé ses attaques les plus vives contre la Constitution du 25 février et contre le programme ministériel du 10 mars. Il me sera permis de m'étonner que M. Madier de Montjas ait attendu que les lois constitutionnelles du 25 février, aient été votées, promulguées et qu'elles aient devenues irrévocables pour dire tout le mai qu'il en pense et avertir sesamis de la voie funeste dans laquelle ils se sont engagés. Je m'étonne d'autant plus du silence qu'il a gardé à cette épeque que sesobjections contre la Constitution du 25 février sont, à son point de vue, irréfutables. Nous n'entrepreadrons donc pas de démontrer qu'elles sout sans fondement. Je reconnais au contraire que les lois qu'il a attaquées sont la négation même des principes professés par M. Madier de Muntjau et que conséquemment. Ce programme est la négation, il est la contradiction de celui que Madier-Montjau eût apporté à notre place. Mais il n'est pas exact le préturales — servergamme et de un curagé à la majorité de l'Assensire. S'n' avarice caractère, pourquoi donc ceux qui l'attaquent sont-ils demeurés trois mois et deme

le pritario de l'Assemble. Si avait ce caractère, pourquoi donc cear qui l'attaquent sont-ils demeurés truis mois et demi sam le rétuer. Tant de réflexion n'était pas nécessaire pour resentir l'outrage et le relever. Maiste proteste contre cette assertion. Notre programme a été un acte loyal, déférent, respectueux devant l'Assemblée dont nous somme justiciables et devant laquelle nous somme responsables. Nous ne l'avons pas fait connaître pendant la séparation de l'Assemblée; nais au lendemain du jour où nous avons pris possession du pouvoir, nous sommes responsables. Nous ne l'avons pas fait connaître pendant la séparation de l'Assemblée; nais au lendemain du jour où nous avons pris possession du pouvoir, nous sommes venus rétas dite : Voilà quel est notre programme, voilà quelle est notre règle de conduite. Si vous ne l'approuvez pas, dites-le; nous m méconnaîtrons pas le devoir que votre décisien nous aurait imposés. Nous avons dunc mis nes contradicteurs en demeure de parler. Tous, y compris M. Madier-Montjau, ont gardé le silence. Pourquoi n'ont-ils pas produit leurs objectons à la tribune, devant l'Assemblée, qui ea le seul juge compétent ? Aujourd'hui, s'il afallu trois mois et demi pour comprendre que notre programme est contraire aux intérêts du pays, il est temps encore:

Déposez une demande d'interpellation au grand jour. Mais ne la rattachez pas à la discussion des lois constitutionnelles. Il s'agit uniquement aujourd'hui de décider si l'Assemblée passera ou ne passera pas à la 2e délibération. Nous ne pouvons donc pas accepter ce vote comme le jugement de notre conduits. Nous voulons une discussion qui aboutisse à un jugement form!

formsl.

Si donc vous déposez une demande d'inter-pellation, au nom du ministre, je déclare que je désire que la discussion en ait heu le plus tôt psschible, mais je ne crois pas dévoir la de-

nommage merité (applaudissements à dro sera maintenue par nous coutre les attaq dont ellea été l'objet. MM. Madier de Mont et Louis Blanc ont remarqué avec raison q le président de la République française n'pas un président américain. Pour lui dons ce caractère, il ne suffirait pas de repous les lois actuelles, il ne suffirait pas d'absola constitution du 28 févrner, il faudrait core défaire bien d'autres choses. Il faud défaire la France elle-même.

défaire la France elle-même.

Pensez-vous que le pays renoncerait à ses intérêts essentiels pour un principe abstrait de gouvernement. Nous espérons démontrer au cours de la 2º délibération que ces attributions, loin d'être incompatibles avec la liberté, loin de préparer le lutte, préparent la paix. Mais, dès à présent, je crois devoir déclarer que nous avons demandé le minimum des attributions que nous croyons nécessaire d'attribuer au président de la République pour assurer le fonctionnement d'un gouvernement régulier en France. (Applaudissements à droite.)

rer le fonctionnement d'un gouvernements à droite.)

La France n'est pas les Etats-Unis. Il n'y a pas d'analogie entre les deux pays, et les attributions qu'on veut conférer au président de la République douvent être très-différentes. Rappelez-vous la loi sur l'organisation de l'armée. Quand vous avez déterminé les droits du président en eq qui concerne la composition et le commandement, vous ne vous êtes pas préoccupés de savoir si ces attributions répondaient à tel ou tel principe abstrait. En effet, vous avez donné au président de la République des droits supérieurs à ceux qu'avaient les rois et les empereurs. Vous avez même renoncé au vote annuel du contingent parce que vous avez senti la nécessité d'avoit parce que vous avez senti la nécessité d'avoit même renoncé au vote annuel du contingent parce que vous avez senti la nécessité d'avoir une armée capable d'assurer la sécurité du pays. Si nous passions en revue les autres branches du service public, nous arriverions à des conséquences semblables. En résumé, agissant en gens pratiques nous ne sommes pes partis d'un principe abstrait, mais neus nous sommes demandé quelles étaient les conditions spéciales du pouvoir exécutif en France. Si vous démontriez l'incompatibilité entre les attributions conférées au président et la République, quelle serait la conséquence?

quence?
Mais loin d'être hostiles, loin d'être contra-dictoires à la liberté, les lois constitutionnel-les en seront la sauvegarde et nous espérons le démontrer au cours de la 2º délibération (Applandimements sur plusieurs bancs.)

Applandissements sur plusieurs banca.)

M. LABOULAYE, rapporteur : je viens répondre aux deux discours d'hier. Ces deux discours d'hier. Ces deux discours ort vienement la constitution du 25 février. Je n'ai pas à revenir sur ces critiques. Quant à fa foi actretie; nota la discuteurs avec plus de partiels par article. Je veux m'expliques uniquement sur les reproches adressés à la commission et au rapporteur. Pour M. Madier-Montjau la République ent absolus comme le soleil. (Hilarité.) Pour nous, nous nous contentons de bâtir à côté de lui un édifice dans lequel nous expérons loger la liberté et nous n'irons pas troubler M. Madier-Montjau confond la nation et les représentants de la nation. De ce sophisme naissent toutes les tyrannies. Les juger rendent justice au nom de la nation. Le cet-ce qu'ils sont aussi les représentants de la nation?

Il n'y a pas de contradiction entre les prin-

est-ce qu'ils sont aussi les représentants de la nation?

Il n'y a pas de contradiction entre les principes que j'ai défendus dans le livre auquet M. Madier-Mortjau a fait allusion et les principes que je défends maintenant. Croyez-vous que j'ei adopté avec plaisir le Sénat et le droit de révision ? Non. Nous avons fait des concessions pour rendre à la France le plus tôt possible à concessions pour rendre à la France le plus tôt possible le dépôt de sa souversineté, pour que la France fut appelée le plus tôt possible à se prononcer. Si la France ne veut pas de la République, la meilleure constitution n'y fera rien. Mais vous! qu'avez-vous proposé? Rien. Auriez-vous jamais pu faire voter voire République par l'Assemblée?... Nous, à force de concessions, nous avons fait la République que vous n'auriez jamais pu voir introduire en France. C'est faire acte de mauvais citoyen que de s'efforcer de détruire la dernière planche de salut à laquelle la France se tient attachée. (Récriminations à droite, applaudissements à gauche. La droite n'a-t-elle pas été impuissante à faire la Monarchie? Le pays, je le répète, ne voit de salut que dans la République. Si en plusieurs points de la loi nous avons été forcés de nous railier aux principes impuissante à faire la Monarchie? Le pays, le répète, ne voit de salut que dans la République. Si en plusieurs points de la loi nous avons été forcés de neus rallier aux principes de la monarchie constitutiennelle, c'était pour rapprocher toutes les opinions, autant que

sena que MM. Louis jau. Je respecte le mais nons me pourra cux. (Hilarité). Pai pa titutionnelles, il est je les lois complémentai Cette constitu

suche,)
M. LE PRÉSIDENT rappelle l'e

de mon impartialité. Quant à ve de Saisy, peu m'importe ce que ses. (Applaudissements à ganch M. Hanva pa Saisy demanda un fait personnel.

M. Hinvi de Saist demanda la pun fait personnel.

M. Le Géréball de Tentell. Le pe de M. le président actuel de l'Asses a conduits, maigré nous, au vote étitution du 25 février.

M. Le président prédecesseur, serai à ce fauteuil. Il évet conformérations de l'Assemblée, puisque l'uiu a donné raison.

M. Le Géréball de Tentelle de contrabandouné la vérité religiouse d'hui qu'est devenue la moralité pu le président de la République a der la droite et maintenant il est pa des républicains.

M. Le Président. — Je ne vous le M. Le Président.

par la droite et maintenant îl est pessé de des républicains.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne vous laisserai insulter M. le président de la République vous rappelle à l'ordre.

M. LE GÉNÉRAL DU TEMPLE. — Bayart I cien l'a jamais failli à sa parole.

M. LE GÉNÉRAL DU TEMPLE. — Pour mi la parole, il faudrait consulter la cham L'orateur insiste sur sa comparaison Bayard et M. le président de la Républicaine de la l'orateur insiste sur sa comparaison Bayard et M. le président de la Républicaine de M. le président de la Républicaine de la l'orateur insiste sur sa comparaison que lui.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous rappelle seconde fois à l'ordre et je consulte la cham sur la question de savoir si elle veut retirer la parole.

La chambre consultée retire la parole à le général Du Temple.

M. Bertauld renome à prendre la parole à la chambre consultée décide qu'elle sera à une 2e délibération sur la lot ruiseux rapports des pouvoirs publics.

La scance est, de fait, saspando: pune distance de minutte.

La proposition relative au tarif des gred de justice de paix est adoptée en deux.

La proposition relative au tarif de justice de paix est adoptés en lecture.

L'Assemblée prononce ensuite l'

locture.
L'Assemblée prononce ensuite l'argrojet de loi concernant la déclaración de la puisoura chamina de concession de ces chemins de far à la gnie de Paris Lyon-Méditerranée.
La séance est levée à 5 h. 10.

LETTRESDE PARIS Correspondance particulière du Jou de Roubaix

Paris, 22 juin.

Les citoyens Louis Blanc et Madie Monijau sont venus hier déclarer à l'As semblée qu'ils ne sont pas satisfaits de la république du 25 février, complété par les lois actuellement en discussion il faut dire, à la décharge de M. Louis Blanc, que ce vétéran de la révolution a conservé toutes les illusions , de si jeunesse: les évènements ne l'out ni instruit ni corrigé; les journées de juin, le complot à la suite duquel il dut s'enfin de France, la commune, rien n'a modifié sea convictions, ni ses allures; est resté, su moral comme au physique l'homme des ateliers nationaux.

Aussi il faut voir comme il est arran Paris, 22 ju

Aussi il faut voir comme il est arragé par les feuilles radicales. Quelque

Fenilleton du Journal de Roubaix DE 24 JUIN 1875.

ATIRA

RAOUL DE NAVERY

XIV. - LES INSOMNIES DE SIMON.

Il appartient à la meilleure noblesse du pays, mais il me doit toute la consi-dération dont il jouit encore; ses revenus se bornent aux secours qu'il tient de la générosité de son frère: car de sa fortune légitime dépensée à Paris en quelnées il ne reste pas aujourd'hui ques ann de quoi acheter des pendants d'oreille

Simon s'arrêta un moment et regarda Florent.

Calui-ci secouait de l'ongle quelques grains de tabac d'Espagne tombés sur son jabot de malines avec un mouvement d'une exquise élégance.

— Ma fille, poursuivit Simon, aura deux cent mille livres de dot.

— Cela prouve que l'intendant de Coëtquen vole passablement son mai-

gentilhomme fait encore figure à la cour, en attendant une haute charge... Quantà moi, je l'ai dit, après le mariage de Rosette, je disparaitrai...

— Mais vous affligerez sans doute

beaucoup votre gendre, maître Simon.. Et puis-je sans trop d'indiscrétion vous demander, puisque vous me faites vos petites confidences de famille, sur quel jeune gentilhomme vous avez jeté les yeux ?

Simon regarda Florent en face et lui répondit : - Sur vous, monsieur le comte.

Florent leva la canne avec laquelle il décapitait les fleurs du parterre. Misérable! fit-il. tu mériterais

que je te bâtonne! J'ai mesuré mon audace, monsieur le comte, dit Simon en abaissant le bras levé de Florent; mais j'ai raisonné notre situation respective, et j'ai trouvé ma conduite d'une logique écrasante... La fille de Simon n'est pas même une bourgeoise, mais cette mésalliance ne sera pas la première contractée dans la famille, puisque Blan-

che Halgan... - Blanche Halgan est condamnée... - Soit! mais Blanche Halgan, fûtelle morte; n'empêchera pas que le jour de ses noces le marquis de Coëtquen n'a pu écarteler avec le sien le blason de sa femme... Vous écoutiez

mon entretien avec le marquis, monsieur le comte, et vous l'avez entendu dire qu'il chérissait Rosette comme une sœur... de ce côté-la, point d'obstacle... Si je ne me trompe, le marquis ne sur-vivra pas à sadouleur, et vous hériterez de ce domaine...

— Juste à point pour le mettre dans

la corbeille de Rosette!

— C'est ce que j'ai pensé, mon

sieur le comte. Florent se tourna vers l'intendant.

Il y a chose à laquelle tu n'a pas songé, double fourbe, c'est que je pouvais te tuer comme un chien! Et Florent tira un poignard de la

poche de son habit. - Pardonnez-moi, monseigneur, répliqua Simon, j'ai encore songé à

Et il arracha un couteau de chasse de sa ceinture. Tous deux se mesurèrent du re-

Une rage si violente se lisait sur le visage de Simon, que Florent en fut

effrayé. Cet homme était doublement redoutable. Le comte le sentait. Si orgueilleux qu'il fût, Simon le tenait. L'intendant n'avait que sa vie à perdre, mai Florent jouait son nom, sa fortune, tout ce qu'il aimait de préférence à la fa-mille, à l'honneur, à la conscience.

Il replaça le poignard dans sa poche on glissa son couteau dans sa ceinture. - Vous êtes un habile homme, Si-

mon, dit-il, si vous vendez cher vos - Monsieur le comte peut croire qu'ii n'aurait jamais à se repentir d'a-voir accédé à mes propositions... Je resterai son allié.., Je ne l'offenserai

jamais comme beau-père... Rosette est assez belle, assez instruite pour ne jamais le saire rougir, et le bonheur de ma fille assuré...

 Vous me jugez capable de faire le bonheur de votre fille, Simon? ambition satisfaite.

- Je ne promets rien, dit Florent, je ne m'engage pas...Jamais vous n'au-rez le droit de me reprocher une promesse que i'hésiterai sans doute longvous donner... Il me faudra d'abord consulter Tanguy... Si je me mariais contre son consentement, il ne me cèderait pas même la gentihommerie de Combourg... Après Tanguy, je suis le chef de famille, et vous ne pensez point que je céderai mes droits à Gaël... Il aime, lui, mademoiselle de Matignon, et cette alliance serait hono-

rable de tout point. - Ellene s'accomplirajamais : Loïse de Matignon entrera dans un cloître.

- Qui sait ? Enfin je veux l'assentiment de Tanguy.

— Vous l'obtiendrez, monsieur le

comte. - Mon frère part ce soir ?

- Pour huit jours.
- Lors de son retour nous aurons à ce sujet un nouvel entretien...

— Quand il plaira à monsieur

Florent reprit d'une voix brève et

fiévreuse:

— Si je satisfais vos ambitions, si hautes qu'elles soient, si je réalise vo-tre rève en épousant Rosette, la fille de l'intendant des Coëtquen, il est bien plus rien à redouter de vous?.

- A redouter de moi, monsieur le

- Vons me comprenez de reste vous avez joué serrez, abattez les carles... Je veux être sûr de votre silence éternel!

- Je m'engage à me taire... dit Simon.

- Il me faut un gage.

-- Lequel?
-- Immédiatement après sa naissance, vous me remettrez à moi, à moi, entendez-vous, l'enfant de Blanche de

Coëtauen! Vous le tuerez, s'écria Simon

-- Il ne revendiquera jamais son hé-

ritage ! jamais il ne nous rep d'avoir lentement assassiné sa mèn Simon ne répondit plus; il mur de nouveau :

-- Vous le tuerez, vous le tuere - Oh! dit Florent, on ne s'arr guère dans la voie que tous deux r avons prise. Un crime en exige autre... Il faut étouffer les voix de c qui pourraient parler, écarter de chemin les obstacles, qu'ils soien bois ou de chair, et ma toujours en avant, les pieds dans sang s'il le faut! Eh! qu'importe, por qu'on touche le but! Gaël veut épo Loïse de Matignon : je veux en Tanguy d'avoir des héritiers de d'un caboteur; vous rêvez de met une couronne de comtesse sur le fr de Rosette! Aucun de nous ne recul pour satisfaire son désir, parce que désir s'appelle passion et que la passi est une bête fauve! Il lui faut sa pro est une bete intro in the sate sans cesse, toujours! Et puis, recul c'est se perdre! Allez Simon! di huit jours je parlerai corbeille de no à Tanguy, à la condition que Tang ne me l'interdire pas... Avant une maine sans doute, vous me re

le louveteau de la louve?... - Avant une semaine, répéta

mon. Florent s'éloigna en brisant les a bustes sur son passago. (A swirre).